

Comment l'accès aux volumes de bois évolue-t-il en forêt publique?

Indicateurs

- Pourcentage du volume vendu aux enchères à des non-bénéficiaires de garanties d'approvisionnement
- Pourcentage du volume attribuable confié au marché libre ou offert sous la forme de garanties d'approvisionnement (GA), de permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (PRAU), de volumes délégués et de volumes offerts de gré à gré

Pourquoi est-ce important?

L'implantation d'un marché libre pour la vente des bois provenant de la forêt publique constitue l'une des pierres d'assise de la dernière réforme du régime forestier québécois. Sa mise en place, en 2013, avait, entre autres, pour objectif d'accroître l'accès à la ressource à un plus grand nombre d'entreprises. Ce marché libre vise aussi à favoriser l'utilisation optimale des bois en élargissant les opportunités de destiner les produits générés à des usines autres que celles associées à un territoire d'approvisionnement historique.

Que mesurons-nous?

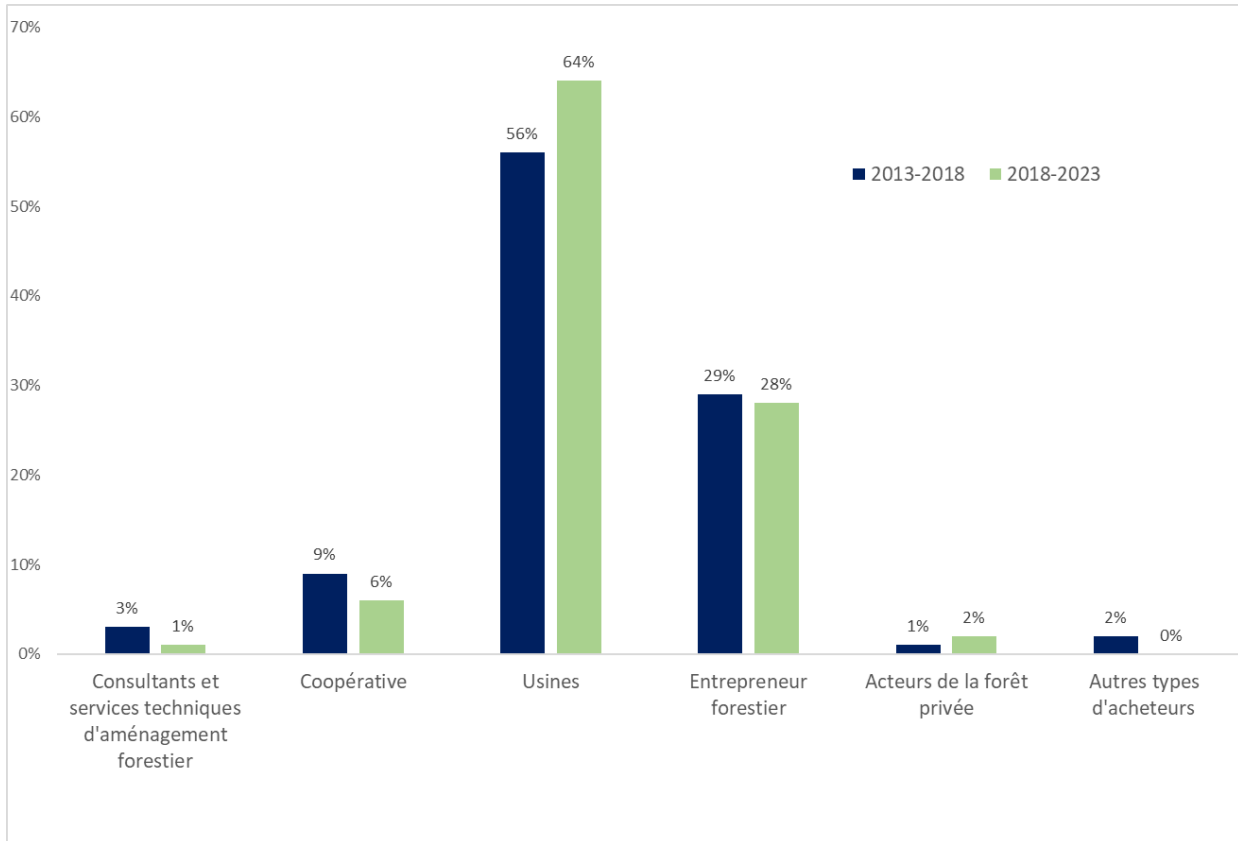
La mesure de la proportion des volumes vendus à des non-bénéficiaires de garanties d'approvisionnement permet d'évaluer l'équilibre des forces du marché et du niveau de compétitivité pour l'achat de volumes de bois en provenance des terres publiques. Les indicateurs sont mesurés grâce aux données contenues dans divers systèmes de gestion de l'information du Ministère et dans le registre public des droits forestiers. À partir de ceux-ci, les données d'offre et de vente sont extraites et compilées sur une base annuelle et quinquennale.

Résultats

Pourcentage du volume vendu aux enchères à des non-bénéficiaires de garanties d'approvisionnement

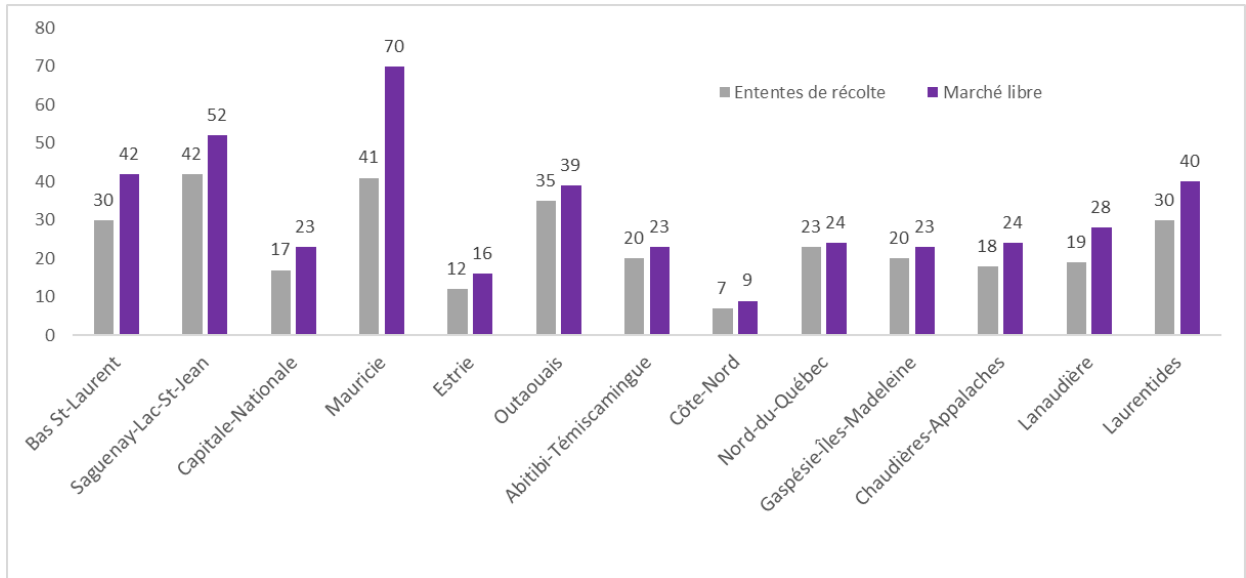
Au cours de la période quinquennale 2018-2023, 34,2 Mm³ ont été vendus sur le marché libre à 111 acheteurs différents, dont 66 étaient des entreprises ne détenant pas de garanties d'approvisionnement. Comme c'était le cas pour la période précédente, les détenteurs d'usines ayant une garantie d'approvisionnement comptent néanmoins pour les plus grands acheteurs du marché libre, avec 64 % des volumes vendus, une augmentation de 8 % par rapport à la période précédente. Viennent ensuite les entrepreneurs forestiers qui détiennent près de 28 % des volumes vendus, puis les coopératives forestières, en recul de 3 % par rapport à la période précédente (figure 1). Il en résulte que, durant cette période, 36 % des volumes de bois vendus aux enchères l'ont été à des non-bénéficiaires de garanties d'approvisionnement.

Figure 1. Répartition des volumes vendus sur le marché libre, par période quinquennale et par type d'acheteur



Les acheteurs du marché libre ont un impact réel sur la distribution des bois des forêts publiques vers les entreprises de transformation des bois (figure 2). Ces résultats démontrent que le marché libre respecte son objectif d'élargissement du marché puisque le nombre de destinataires des bois y est presque systématiquement plus élevé. Cette observation est la même que celle faite au dernier Bilan, démontrant que l'atteinte de cet objectif est maintenue.

Figure 2. Nombre d'entreprises destinataires des bois selon le mode de vente, par région administrative des GA



Pourcentage du volume attribuable confié au marché libre ou offert sous la forme de GA, de PRAU, de volumes délégués et de volumes offerts de gré à gré

Le tableau 1 présente le volume attribuable sur l'ensemble des unités d'aménagement et la proportion de ce volume vendu sous forme de GA, de PRAU et par le biais du marché libre, par année et toutes essences confondues. La proportion moyenne du volume attribuable offerte en GA et en PRAU est respectivement de 66 % et 4 %, pour un total de 70 %, comparativement à 66,3 % en 2013-2018 (toutes essences confondues). Pour la période 2018-2023, la proportion vendue sur le marché libre se situe, pour sa part, à 28 %.

Tableau 1. Volume confié au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), octroyé en GA, en PRAU et vendu de gré à gré

Année	Volume attribuable (m ³)	Volumes vendus en GA (m ³)	Volumes vendus en PRAU (m ³)	Volumes BMMB (réguliers) (m ³)	Volumes BMMB (ponctuels) (m ³)	Volumes vendus de gré à gré (m ³)
2018-2019	27 866 570	18 080 750	1 144 100	6 371 400	1 020 520	839 450
2019-2020	27 875 480	18 105 900	1 144 100	6 375 200	1 345 820	1 407 200
2020-2021	27 875 480	18 536 000	1 144 100	6 366 250	1 560 590	1 626 350
2021-2022	27 875 480	18 634 700	1 103 100	6 425 000	2 044 120	1 814 135
2022-2023 ¹	27 875 480	18 642 700	1 143 100	6 366 250	1 678 045	1 635 150
Total 2018-2023	139 368 490	92 000 050 (66 %)	5 638 500 (4 %)	31 904 100 (23 %)	7 650 092 (5 %)	6 982 085 (5 %)

¹ Pour l'année 2022-2023, ces données sont tirées du répertoire des droits consentis et de publications des droits forestiers consentis. Les volumes ponctuels n'incluent pas les volumes non récoltés de la période 2013-2018.

Pour la période 2018-2023, les volumes ponctuels octroyés, en vertu des articles 102, 63 et 114 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, vendus de gré à gré totalisent 6,9 Mm³, toutes essences confondues. Pour la même période, les volumes ponctuels confiés au Bureau de mise en marché des bois (BMMB) pour être vendus sur le marché libre totalisent 7,7 Mm³, toutes essences confondues. Il est normal que la proportion des volumes dans le tableau ci-haut dépasse 100 %. En cours de période quinquennale, ce ne sont pas tous les volumes attribuables qui sont vendus (pour certaines essences), certains volumes de GA sont abandonnés par les bénéficiaires de GA et revendus par la suite en gré à gré, et des volumes sont vendus de façon ponctuelle sur le marché libre. En plus de ces volumes ponctuels, des volumes non récoltés déterminés par le Forestier en chef, issus de la période 2013-2018, ont été vendus sur le marché libre et vendus par contrat de gré à gré. Au total, 347 900 m³ ont été confiés au BMMB et 851 200 m³ vendus de gré à gré. Ces volumes s'ajoutent aux volumes représentés au tableau 1 ci-haut.